



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Éducation de la maternelle à la 12^e année

Le Secteur des langues et de l'apprentissage (le Secteur) continue de réaliser des progrès importants en vue d'assurer le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, comme le préconisent la Résolution 65/2017 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*, la Résolution 35/2019, *Financement supplémentaire pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations*, et la Résolution 20/2021, *Contrôle par les Premières Nations du financement fédéral de l'éducation*. L'objectif de la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année consiste à assurer la création d'occasions permettant aux partenariats en éducation fondés sur des traités, régionaux ou locaux, de répondre aux besoins des élèves, des écoles et des Premières Nations dans le cadre d'approches régionales en matière d'éducation et de modèles de financement qui fournissent des fonds accrus, prévisibles et durables. Cela offre aux Premières Nations la possibilité d'élaborer leurs propres accords locaux, régionaux et fondés sur des traités en matière d'éducation, qui déterminent le financement nécessaire pour mettre en œuvre leur vision du contrôle de l'éducation par les Premières Nations.

Éducation postsecondaire et éducation des adultes

En 2018, les Premières Nations ont souligné la nécessité d'apporter des aides supplémentaires à l'éducation postsecondaire des Premières Nations, et à l'éducation des adultes, dans la proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations. La Résolution 48/2018 de l'APN, *Proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations*, demande des investissements immédiats dans le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), le Programme de partenariats postsecondaires (PPPS), les coûts de la participation des Premières Nations à l'EPS, et les coûts progressifs du financement transitoire des Premières Nations pour encourager le retour à l'école et aider les apprenants nécessitant des programmes de transition ou de mise à niveau pour accéder à l'éducation postsecondaire (EPS). Le budget de 2019 a annoncé 7,5 millions de dollars sur trois ans pour les Premières Nations afin qu'elles tiennent des séances de mobilisation et établissent leurs modèles d'enseignement postsecondaire locaux, régionaux et fondés sur des traités dirigés par les Premières Nations. Une nouvelle autorisation politique est nécessaire pour que les Premières Nations puissent négocier et conclure ces modèles.



Juillet 2022

En décembre 2020, les Premières Nations en assemblée ont ratifié la Résolution 21/2020, *Modèles d'éducation postsecondaire locaux et régionaux, fondés sur les traités et dirigés par les Premières Nations*, qui demande au Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), au Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et à l'APN de collaborer avec Services aux Autochtones Canada (SAC) pour élaborer conjointement une proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire (EPS), qui complétera un mémoire au Cabinet visant à obtenir l'autorisation pour le Canada de négocier avec les Premières Nations en vue de conclure des modèles d'EPS locaux, régionaux et fondés sur des traités dirigés par les Premières Nations.

Infrastructures scolaires

La résolution 34/2019 de l'APN, *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*, appuie les efforts déployés par le CCE, le CNIE et l'APN en vue de mener un examen de la politique et des programmes fédéraux en ce qui concerne les infrastructures scolaires. L'examen cherchera à apporter des améliorations qui respectent le droit inhérent et issu des traités à l'éducation et qui favorisent le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations ainsi que la réglementation de cette dernière.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Éducation de la maternelle à la 12^e année

Le Secteur continue de plaider en faveur de la régionalisation et de la décentralisation des programmes de SAC afin de créer des occasions d'offrir une éducation de qualité et culturellement pertinente aux enfants des Premières Nations. Le Secteur poursuit également son travail de soutien aux Premières Nations qui négocient leurs propres ententes régionales en matière d'éducation (ERE). Actuellement, huit ERE ont été signées et conclues, deux sont presque terminées et 70 sont en cours.

Le Secteur travaille avec diligence à la réforme des programmes supplémentaires ciblés de SAC, notamment du Programme de partenariat en éducation (PPE) et du Programme d'éducation spéciale à coûts élevés (PESCE), afin de s'assurer qu'ils respectent les principes de contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et qu'ils s'alignent sur l'initiative de transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année. En décembre 2021, les Premières Nations en assemblée ont approuvé la Résolution 20/2021 de l'APN, *Contrôle par les Premières*



Juillet 2022

Nations du financement fédéral de l'éducation, qui a renforcé le mandat du CNIE et du CCE pour qu'ils dirigent la réforme des programmes d'éducation supplémentaires ciblés, tels que le PESCE et le PPE.

Tout au long de l'année 2021, le PPE de SAC a fait l'objet d'un examen visant à déterminer comment le programme peut suivre le rythme de l'évolution des besoins et des priorités en matière d'éducation à l'aide d'augmentations budgétaires, à établir un mécanisme prévisible et durable de financement des partenariats de longue date fructueux et des systèmes d'éducation ainsi qu'à examiner comment SAC peut appuyer le transfert des services du PPE à la gestion régionale des Premières Nations au moyen de la régionalisation. Les résultats de l'examen ont mis en évidence les défis de longue date liés au financement exprimés par de nombreuses Premières Nations qui ont signé des ententes sur l'éducation, y compris des ERE, et des protocoles d'entente tripartites pour la prestation de programmes et de services d'éducation. De plus, l'examen a révélé le besoin d'un financement stable et pluriannuel pour aider les Premières Nations qui ont des systèmes d'éducation et des partenariats fructueux de longue date à effectuer une planification à long terme, à administrer des programmes régionaux, à mettre en œuvre des initiatives réussies et à maintenir et à exploiter leurs organisations.

En avril 2022, SAC a annoncé que 25 millions de dollars supplémentaires ont été octroyés pour le budget des PPE 2022-2023, ce qui porte le budget total à 65 millions de dollars. En réponse à cette annonce, le CNIE continue de plaider en faveur de l'approche recommandée par le CCE pour régionaliser le financement.

Éducation postsecondaire et éducation des adultes

Le budget de 2021 prévoyait 350 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, pour élargir l'accès à l'éducation des adultes en aidant les étudiants des Premières Nations qui souhaitent retourner à l'école et obtenir leur diplôme d'études secondaires, ou se perfectionner en vue d'études postsecondaires. La proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire fournira des autorisations de programme pour distribuer le financement aux Premières Nations en fonction du modèle qu'elles préfèrent.

En 2021, l'APN, le CNIE et SAC ont élaboré conjointement une proposition de politique sur les modèles d'enseignement postsecondaire locaux, régionaux et fondés sur des traités, dirigés par les Premières Nations, qui sera annexée à un mémoire au Cabinet. Cette proposition vise à obtenir l'autorisation politique pour le gouvernement du Canada et les Premières Nations de négocier et de conclure des modèles d'EPS pour les Premières Nations, de débloquer les



Juillet 2022

350 millions de dollars annoncés dans le budget de 2021 pour l'éducation des adultes et de demander un investissement supplémentaire immédiat de 9,34 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les étudiants, les établissements, les communautés et les modèles des Premières Nations. La proposition de politique a été approuvée par les Premières Nations en assemblée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2021 au moyen de la Résolution 21/2021 de l'APN, *Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire de 2021 fondée sur des modèles des Premières Nations*.

En outre, la Résolution 19/2021 de l'APN, *Financement des établissements et des étudiants autochtones de niveau postsecondaire*, prévoit et renforce le mandat de l'APN consistant à demander au gouvernement du Canada d'honorer ses obligations en matière d'apprentissage continu en fournissant aux établissements postsecondaires des Premières Nations un soutien financier de base suffisant (y compris un financement pour les bâtiments et l'entretien) et d'augmenter le financement octroyé aux étudiants postsecondaires des Premières Nations.

Infrastructures scolaires

En février 2022, il a été annoncé que l'APN et SAC avaient élaboré conjointement une série d'améliorations aux Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) du gouvernement, un document qui régleme les infrastructures scolaires et l'espace d'enseignement dans les communautés des Premières Nations. Ces nouvelles normes amélioreront considérablement la qualité et la taille des écoles des Premières Nations grâce à des espaces qui répondent aux besoins uniques des élèves et des familles et qui sont conçus par les Premières Nations. Parmi les changements notables, citons l'augmentation de la taille des écoles de base afin de garantir que les élèves des Premières Nations disposent de plus d'espace que la moyenne nationale, d'espaces réservés à l'apprentissage des langues et de la culture, de salles de classe extérieures, de salles pour les gardiens du savoir et de services itinérants tels que des services de counseling et de soutien à l'éducation spéciale.

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN vient également de terminer la Collection de recherche sur les infrastructures scolaires des Premières Nations, qui recense les besoins de financement en ce qui concerne les écoles, les résidences du personnel enseignant et le transport des élèves des Premières Nations dans tout le Canada. Cette recherche et cette approche, dirigées par les Premières Nations, fournissent des solutions et des méthodes à des fins d'examen par les communautés, mettent en évidence les lacunes opérationnelles et servent de référence



Juillet 2022

pour atteindre l'équité dans les infrastructures scolaires des Premières Nations.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Éducation de la maternelle à la 12^e année

Le Secteur est déterminé à faire en sorte que les investissements fédéraux de 2021 de 1,2 milliard de dollars pour l'éducation, de la maternelle à la 12^e année, répondent aux besoins de tous les programmes d'enseignement des Premières Nations et maintiennent le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations en facilitant la conclusion d'ententes régionales en matière d'éducation.

Le Secteur continuera de collaborer avec le CNIE, le CCE et les Premières Nations pour veiller à ce que les programmes supplémentaires ciblés de SAC répondent aux besoins des Premières Nations et encouragent le contrôle de l'éducation par les Premières Nations. Il faudra également déployer des efforts supplémentaires pour le programme d'éducation spéciale à coût élevé pour que des investissements supplémentaires soient réalisés et que les lacunes soient comblées tout en veillant à ce que les Premières Nations disposent des ressources appropriées pour déterminer leurs besoins en matière d'éducation spéciale.

Tout au long de l'exercice 2022-2023, le Secteur prévoit travailler avec les Premières Nations et SAC pour déterminer une approche de financement pluriannuelle plus durable et plus prévisible pour que les organisations des Premières Nations ayant des partenariats fructueux de longue date et des systèmes éducatifs puissent accéder au PPE. Un financement prévisible permettra aux organisations éducatives de planifier et de mettre en œuvre des stratégies à long terme et de mieux répondre aux besoins des Premières Nations dans leurs régions.

Éducation postsecondaire et éducation des adultes

La proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire de 2021 sera annexée à un mémoire au Cabinet et servira de base à une présentation au Conseil du Trésor qui devrait être soumise à l'approbation du Cabinet au printemps 2022. Si le mémoire au Cabinet est approuvé, l'autorité politique sera en place pour négocier, conclure et mettre en œuvre des modèles d'EPS locaux, régionaux ou fondés sur des traités. De plus, la proposition de politique sur l'EPS de 2021 demande :

- un investissement immédiat de 661,2 millions de dollars sur cinq ans, et un investissement continu de 241,1 millions de dollars par an pour appuyer la mise en œuvre des modèles d'EPS des Premières Nations;
- un investissement immédiat de 25 millions de dollars sur cinq ans puis un investissement



Juillet 2022

continu de 4 millions de dollars par an pour les tables techniques et autres processus régionaux visant à préparer les communautés et les régions à la négociation et à la conclusion des modèles des Premières Nations;

- le déblocage de l'investissement de 350 millions de dollars annoncé dans le budget de 2021 pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations;
- un investissement immédiat de 8,68 milliards de dollars sur cinq ans pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et le Programme de partenariats postsecondaires (PPPS), ainsi qu'un investissement continu de 1,89 milliard de dollars par an par la suite;
- une mise à jour conjointe des modalités de l'EPS.

L'APN continuera de plaider en faveur d'un financement accru des modèles d'éducation postsecondaire des Premières Nations afin de s'assurer que le financement octroyé est adéquat, prévisible, durable et équitable et qu'il soutient les visions des Premières Nations sur l'éducation postsecondaire. L'APN collaborera avec les Premières Nations et SAC pour demander un budget supplémentaire pour l'été 2022.

Infrastructures scolaires

Afin de combler les lacunes en matière d'espace pour les infrastructures scolaires, l'APN s'est engagée à apporter des changements à long terme aux NSE, notamment en poussant les projections d'inscription à dix ans, en améliorant l'espace pour l'éducation inclusive et en examinant l'espace d'entreposage.

L'APN continue de travailler à l'élaboration de l'exposé de position sur le processus d'investissement dans les infrastructures scolaires des Premières Nations, qui vise à obtenir une réforme, une transparence et un contrôle accru des Premières Nations dans les processus de prise de décision concernant les immobilisations majeures. On s'attend à ce qu'une résolution soit rédigée à des fins d'examen par les Premières Nations en assemblée, qui comprendra le soutien à la capacité d'inclure les immobilisations majeures dans les accords de transformation de l'éducation.

Afin de fournir d'autres recherches et ressources aux Premières Nations, le Secteur prévoit l'établissement d'un cadre de référence sur la résilience aux changements climatiques et la durabilité de l'environnement qui aidera les Premières Nations à construire de meilleures écoles d'ici la fin de 2022.